

## DELIBERATION N° 03 – PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL: CONVENTION AVEC LE GRAND NANCY POUR LA VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE

Rapporteur : M. DEFFOUN

Le dispositif des Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) mis en place par la loi sur l'énergie est un outil de sensibilisation à la maîtrise des consommations énergétiques en limitant les dépenses publiques. Conscient de l'efficacité de cet outil, le Grand Nancy a développé un dispositif exemplaire et unique en France de mutualisation et de valorisation des CEE en faveur de l'ensemble des acteurs qui le composent : communes, particuliers, bailleurs sociaux, entreprises, établissements de santé et d'enseignement...

Dans le cadre de son **Plan Climat Air Énergie Territorial**, la commune s'est engagée à réduire sa consommation d'énergie et à lutter contre le réchauffement climatique. C'est pourquoi la commune est partenaire du Grand Nancy, depuis le départ de cette initiative.

Ainsi, la valorisation financière des CEE se faisait par l'intermédiaire d'une convention passée avec le Grand Nancy, qui s'est terminée le 31 décembre 2014, à savoir à la fin de la période transitoire de la seconde période nationale du dispositif des CEE.

Depuis la signature de la première convention de partenariat avec le Grand Nancy, **la commune** a déposé 3 280 MWhCumAc, évité 13 tCO<sub>2</sub> par an, économisé 61 MWh par an, obtenu 13 100 € d'aides.

Mais elle n'est pas seule à bénéficier de ce dispositif, ainsi **les particuliers** de Ludres ont déposé 61 dossiers et ont obtenu 32 700 € d'aides

Au global, sur le territoire du Grand Nancy, ce sont 605 000 MWhCumAc déposés, 8 600 tCO<sub>2</sub> évitées par an, 47 200 MWh économisés par an, 2,3 M€ de subventions allouées et 30 M€ investis sur le territoire.

Afin de poursuivre ses efforts menés depuis 2012, la commune souhaite maintenir son partenariat avec la Communauté urbaine du Grand Nancy en participant à la troisième période du dispositif des CEE qui court du 01/01/2015 au 31/12/2017 avec une valorisation de 3,5 € HT / MWhCumAc.

La commission urbanisme, travaux, patrimoine et sécurité a rendu un avis favorable le 21 janvier 2016.

Par conséquent, il est demandé au Conseil Municipal :

- de reconduire la valorisation des CEE par le Grand Nancy pour la troisième période nationale des CEE qui prendra fin le 31 décembre 2017 (2015, année transitoire, 2016 et 2017);
- d'approuver le modèle de convention encadrant la démarche de valorisation financière des CEE pour les travaux réalisés sur notre patrimoine communal avec EDF;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la ou les futures conventions de partenariat, et tout acte nécessaire.

Les recettes seront prévues au budget primitif 2016 et suivants.

*Intervention du Maire : Cette action est très intéressante, notamment lors du remplacement de chaudière ou de travaux d'isolation ; vous pouvez bénéficier des aides de l'Etat au travers des CEE. Tout renseignement peut être pris à la Mairie, sachant également que les installateurs sont en mesure de vous aider à instruire les dossiers.*

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
Décide à l'unanimité :

- de reconduire la valorisation des CEE par le Grand Nancy pour la troisième période nationale des CEE qui prendra fin le 31 décembre 2017 (2015, année transitoire, 2016 et 2017);
- d'approuver le modèle de convention encadrant la démarche de valorisation financière des CEE pour les travaux réalisés sur notre patrimoine communal avec EDF ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la ou les futures conventions de partenariat, et tout acte nécessaire.